



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

actionnaires

Question écrite n° 48638

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur le dispositif d'assujettissement des dividendes versés excédant 10 % des capitaux propres de l'entreprise, modifié par la loi de financement de la sécurité sociale n° 2012-1404 du 17 décembre 2012. Cette modification a consisté à élargir le dispositif d'assujettissement des dividendes versés excédant 10 % des capitaux propres de l'entreprise. À l'heure actuelle, les dirigeants de SAS ayant un statut de salarié ne sont pas concernés par cet assujettissement, mais cette situation est incertaine. Il souhaite donc savoir s'il envisage d'étendre l'assujettissement à ces dirigeants.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48638

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 948

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)